



# Le volontariat international : adresses utiles en Bretagne

## SOMMAIRE

### 1 - S'informer et réfléchir...

1-1 Bâtir son projet

1-2 S'informer avec le réseau RITIMO

### 2 - Les chantiers et le volontariat moyen ou long terme

### 3 - Le service volontaire européen (SVE)

### 4 - Le volontariat de solidarité internationale (VSI)

### 5 - Le volontariat international en entreprise ou en administration (VIE/VIA)

### 6 - Le service civique

### 7 - Le corps européen de solidarité

### 8 - Les associations de solidarité internationale

### 9 - Mener indépendamment son projet

### 10 - Les formations

## A CONSULTER :

### Engagement et bénévolat

Fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne n°5.61

### [www.enroutepourlemonde.org](http://www.enroutepourlemonde.org)

Le site du réseau Information Jeunesse Bretagne pour les jeunes bretons souhaitant partir à l'étranger.

Etudes, stage, emploi, volontariat, échange, rencontre interculturelle... :

- ▶ Conseils pour bâtir votre projet et préparer votre départ (formalités, transport, logement...)
- ▶ Informations sur les programmes et les aides financières
- ▶ Adresses utiles en Bretagne
- ▶ Idées pour vivre une première expérience à l'étranger
- ▶ Témoignages de jeunes bretons
- ▶ Agenda des manifestations

### [www.decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr](http://www.decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr)

Le portail national sur la mobilité européenne et internationale. Moteur de recherche permettant selon votre profil, d'identifier différents dispositifs.

## 1 – S'informer et réfléchir...

Vous avez envie d'être utile ? Vous êtes intéressé par ce qui se passe de l'autre côté de la frontière ? Vous aimeriez vous engager dans un projet à l'étranger ? Vous voudriez y voir plus clair dans le monde des ONG ?

### 1-1 Bâtir son projet

▶ S'engager dans une action de volontariat à l'étranger peut prendre diverses formes selon votre âge, vos motivations, votre expérience ou votre disponibilité.

▶ Quelque que soit votre choix, s'informer et réfléchir est la première étape !

- ✓ Quelles sont vos motivations ?
- ✓ Quelles sont les différentes façons d'agir à l'étranger ?
- ✓ Quels sont les statuts (volontaire, bénévole, salarié) ?
- ✓ Comment définir votre projet ?
- ✓ Et le retour ?

### ▶ Pour y voir plus clair

- -> [www.enroutepourlemonde.org](http://www.enroutepourlemonde.org) / Etre volontaire, et le réseau Information Jeunesse : -> [www.ij-bretagne.com](http://www.ij-bretagne.com) / Notre réseau
- Le réseau RITIMO : coordonnées ci-dessous.
- -> [www.france-volontaires.org](http://www.france-volontaires.org) : la plateforme des volontariats solidaires à l'international.

### 1-2 S'informer avec le réseau RITIMO

RITIMO est le réseau d'information et de documentation sur le développement durable et la solidarité internationale.

### ■ Au niveau national

RITIMO propose sur son site de nombreuses informations qui vous seront très utiles :

- ▶ Dossiers thématiques
- ▶ Pistes pour agir et s'engager
- ▶ Répertoire national des acteurs de la solidarité internationale (recherche par pays, domaine d'intervention, type d'activité)
- > [www.ritimo.org](http://www.ritimo.org)

### ■ En Bretagne

Il existe un centre RITIMO dans chaque département : ce sont des lieux d'information, d'échange et de conseil, avec des professionnels à votre écoute qui ont une bonne connaissance des associations locales et nationales.

- ▶ Centre de documentation spécialisé sur la solidarité internationale et la défense des droits (ouvrages, revues, répertoire des acteurs...).
- ▶ Conseil aux jeunes désirant partir.
- ▶ Accompagnement d'associations locales de solidarité internationale.
- ▶ Animations et prêts d'outils de sensibilisation (expositions, jeux de société...).
- ▶ Formation.



## COTES D'ARMOR

● **RESIA** (centre ritimo)  
30 rue Brizeux - 22000 Saint Brieuc  
02 96 61 22 33  
-> resia@ritimo.org  
-> www.resia.asso.fr

● **Centre de ressources du Palacret** (relais ritimo)  
Le Palacret - 22140 Saint-Laurent  
02 96 12 11 26  
-> lepalacret@gp3a.bzh  
-> www.lepalacret.org

## FINISTERE

● **CICODES** (centre ritimo)  
Centre Delta – 4 bd de Creac'h Gwen - 29000 Quimper  
02 98 95 87 40  
-> cICODES@ritimo.org  
-> www.cICODES.org

● **Bureau Information Jeunesse de Brest** (relais ritimo)  
4 rue Augustin Morvan - 29200 Brest  
02 98 43 01 08  
-> relais.ritimo@bij-brest.org  
-> www.bij-brest.org

## ILLE-ET-VILAINE

● **CRIDEV** (centre ritimo)  
41 avenue Janvier - 35000 Rennes  
02 99 30 27 20  
-> cridev@ritimo.org  
-> www.cridev.org

● **La Pachamama** (centre ritimo)  
La Croix Madame - 35460 Saint-Brice-en-Coglès  
02 99 95 56 29  
-> fermelapachamama@gmail.com  
-> www.fermelapachamama.com

## MORBIHAN

● **CRISLA** (centre ritimo)  
50 cours de Chazelles - 56100 Lorient  
09 50 22 89 64  
-> crisla.lorient@ritimo.org  
-> www.crisla.org

## 2 – Les chantiers et le volontariat moyen ou long terme

**Vous pouvez, pour une première expérience (2 à 3 semaines), participer à un chantier international de jeunes bénévoles à l'étranger. Les associations organisatrices de chantiers proposent également des engagements à moyen et long terme.**

### **A consulter :**

- -> [www.enroutepourlemonde.org](http://www.enroutepourlemonde.org) / S'informer / Partir autrement / Les chantiers de jeunes bénévoles
- "Les chantiers de jeunes bénévoles", fiche d'information du CIDJ et son complément régional qui liste les organismes et chantiers en Bretagne. Disponible dans le réseau Information Jeunesse.  
-> [www.ij-bretagne.com](http://www.ij-bretagne.com) / Notre réseau
- -> [www.cidj.com/chantiers-jeunes-benevoles](http://www.cidj.com/chantiers-jeunes-benevoles) : moteur de recherche du CIDJ pour repérer les associations de chantiers.
- -> [www.cotravaux.org](http://www.cotravaux.org) : fédération regroupant 11 associations de chantiers.

## 3 – Le Service Volontaire Européen (SVE)

### ■ Le SVE, c'est quoi ?

#### ► Un programme de l'Union européenne

Il fait partie du programme Erasmus+ Jeunesse, tous les jeunes européens y ont accès.  
Il favorise l'envoi et l'accueil de jeunes volontaires sur des projets utiles à la communauté.

#### ► Un volontariat

Il permet de vivre une expérience interculturelle en participant aux activités d'une structure d'accueil à but non lucratif à l'étranger (associations, collectivités...)  
L'occasion de découvrir un autre pays, une autre culture et d'acquérir de nouvelles compétences en se mettant au service d'un projet d'intérêt général.

Il ne s'agit pas d'un emploi, et il n'y a pas de rémunération.

La quasi-totalité des frais est prise en charge (transport international, logement, nourriture, argent de poche).

#### **A noter**

Les personnes en SVE bénéficient d'un tutorat et d'un soutien linguistique.

Au retour, on peut valoriser son expérience grâce au Youthpass (basé sur 8 compétences-clés).

#### ► Pour qui ?

Pour les 17-30 ans, citoyens ou résidents d'un Etat membre de l'UE.

#### **A noter**

Aucun niveau de langue, de diplôme ou de formation n'est requis pour participer.

#### ► La durée

2 à 12 mois, mais en général on part 6 à 12 mois.

Conditions spécifiques pour les jeunes ayant moins d'opportunités.

#### ► Destination : essentiellement l'Europe

On part principalement dans les pays du programme Erasmus+ : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Turquie.

Quelques projets se déroulent dans les pays partenaires voisins ou du reste du monde.

#### ► Des domaines d'activité variés

Des missions sont proposées dans les domaines éducatif, culturel, artistique, social, humanitaire, protection de l'environnement, lutte contre le racisme...

### ■ Comment participer ?

#### ► Découvrir les missions

Sur le Portail européen de la jeunesse, consultez les bases de données du SVE (en anglais uniquement) et sélectionnez les projets qui vous intéressent.

#### ● Propositions en cours :

-> [http://europa.eu/youth/volunteering/project\\_fr](http://europa.eu/youth/volunteering/project_fr)

● Toutes les structures agréées pour recevoir un SVE :

-> [http://europa.eu/youth/volunteering/evs-organisation\\_fr](http://europa.eu/youth/volunteering/evs-organisation_fr)

#### ► Se faire accompagner par une structure d'envoi

Prenez contact avec la structure d'envoi la plus proche de chez vous. Son rôle :

- compléter votre information sur le SVE ;

- vous accompagner dans la recherche d'un projet, la candidature auprès des structures d'accueil ;

- s'occuper des démarches administratives.



#### Avant de prendre RDV...

- N'hésitez pas à faire une première sélection des missions qui vous intéressent dans la base de données.
- Pour les plus autonomes, vous pouvez aussi commencer vos premières candidatures, mais n'attendez pas le dernier moment pour contacter votre organisme d'envoi et lui exposer votre projet...

#### ► Des démarches qui prennent du temps

Il faut prévoir en général 6 mois minimum avant de voir votre projet aboutir.

#### ► Les formalités

Une fois que l'on a une réponse positive d'un organisme d'accueil, il reste à faire la demande de subvention avec Erasmus+. Ce n'est pas à vous de le faire, vous devez passer par un organisme d'envoi.

**3 dates seulement** pour déposer la demande de subvention. Et votre départ ne peut avoir lieu que 3 mois après si la demande est acceptée :

- 2 février 2017 (pour des projets débutant entre le 1er mai et le 30 septembre)
- 26 avril 2017 (départ entre le 1er août et le 31 décembre)
- 4 octobre 2017 (départ entre le 1er janvier et le 31 mai 2018)

#### A noter

Vous ne pouvez pas déposer une demande de subvention à titre individuel, même si vous avez trouvé votre projet tout seul.

### ■ Les structures d'envoi bretonnes

#### COTES D'ARMOR

##### ● Fédération départementale des MJC

18 rue Abbé-Vallée  
22000 Saint-Brieuc  
02 96 62 08 70  
Contact : Yoann Le Puil  
-> [fdmjc.22@wanadoo.fr](mailto:fdmjc.22@wanadoo.fr)  
-> [fdmjc22-animation@orange.fr](mailto:fdmjc22-animation@orange.fr)

##### ● Intercultura

CRI  
3, rue de Dinard  
22100 Dinan  
02 96 39 50 66  
Accueil des personnes le mercredi  
-> [intercultura@intercultura22.fr](mailto:intercultura@intercultura22.fr)

##### ● Ligue de l'enseignement – Fédération des Côtes d'Armor

89 bd Edouard-Prigent - BP 528  
22005 Saint-Brieuc Cedex 1  
02 96 94 16 08  
Contacts : Janig Jégourel / Morgane Creismeas  
-> [international@fol22.com](mailto:international@fol22.com)  
-> [www.fol22.com](http://www.fol22.com)

#### FINISTERE

##### ● Bureau Information Jeunesse

4 rue Augustin-Morvan  
29200 Brest  
02 98 43 84 16  
Contact : Agnès Pissavy  
-> [agnes.pissavy@bij-brest.org](mailto:agnes.pissavy@bij-brest.org)  
-> [www.bij-brest.org](http://www.bij-brest.org)

##### ● Gwennili, échanges et rencontres interculturels

41 rue de Kerfeunteun  
29000 Quimper  
02 98 53 06 86  
Contact : Hélène Mignon  
-> [helene-mignon@gwennili.net](mailto:helene-mignon@gwennili.net)  
-> [contact@gwennili.net](mailto:contact@gwennili.net)  
-> [www.gwennili.net](http://www.gwennili.net)

#### ILLE-ET-VILAINE

##### ● Jeunes à Travers le Monde (JTM)

Espace Anne de Bretagne - 15 rue Martenot (4<sup>ème</sup> étage)  
35000 Rennes  
02 99 78 01 55  
Contact : Adèle Buchet / Laurence Lefeuvre  
-> [jtm.info@international-jtm.com](mailto:jtm.info@international-jtm.com)  
-> [adele.buchet@international-jtm.com](mailto:adele.buchet@international-jtm.com)  
-> [www.international-jtm.com](http://www.international-jtm.com)

##### ● Ligue de l'enseignement d'Ille-et-Vilaine

45 rue du Capitaine Maignan  
35000 Rennes  
02 99 67 10 67 (standard)  
02 99 67 10 70 (ligne directe)  
Contact : Aleksandra Gorzelany-Querard  
-> [aleksandra.gorzelany-querard@ligue35.org](mailto:aleksandra.gorzelany-querard@ligue35.org)  
-> [www.laligue35.org](http://www.laligue35.org)

##### ● MAPAR

2, rue Claude Chantebel - BP 10317  
35603 Redon Cedex  
02 99 72 14 39 (standard)  
02 99 72 48 76 (ligne directe)  
Contact : Clémence Delvaux  
-> [mapar-sve@orange.fr](mailto:mapar-sve@orange.fr)  
-> [www.mapar.fr](http://www.mapar.fr)

#### MORBIHAN

##### ● Bureau Information Jeunesse de Lorient

Esplanade du Moustoir - Rue Sarah Bernhard  
56100 Lorient  
02 97 84 84 57  
Contact : Guillaume Daniel  
-> [sve@bij-orient.fr](mailto:sve@bij-orient.fr)  
-> [www.bij-orient.org](http://www.bij-orient.org)

Vous pouvez également vous adresser au **correspondant régional** du programme.

#### Contact

##### ● Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale : Régis Leprêtre

4 avenue du Bois Labbé - 35043 Rennes Cedex - 02 23 48 24 52  
-> [regis.lepretre@drjscs.gouv.fr](mailto:regis.lepretre@drjscs.gouv.fr)  
-> [www.bretagne.drjscs.gouv.fr](http://www.bretagne.drjscs.gouv.fr)

#### A consulter

- -> [www.erasmusplus-jeunesse.fr/site/sve\\_jeunes-17-30-ans.html](http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/site/sve_jeunes-17-30-ans.html) le site de l'agence nationale en charge du programme.
- -> <http://erasmusplus-jeunesse.fr> : le blog

## 4 – Le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)

Mettre ses compétences au profit d'une mission de solidarité internationale, de développement ou d'urgence humanitaire, pour une durée déterminée (en général 1 à 2 ans).

### ■ Le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) est un statut

Il est accordé aux personnes qui s'engagent par contrat avec une organisation de solidarité internationale agréée par le Ministère des affaires étrangères dans des activités à plein temps dans un pays étranger.



► **La durée des contrats est de 2 ans maximum** (plusieurs missions sont possibles dans la limite de 6 ans au cours d'une vie).

► **Ce que les organismes doivent garantir au volontaire...**

- ✓ Une formation au départ
- ✓ La prise en charge des frais de voyages
- ✓ Une indemnité de subsistance et parfois des avantages en nature
- ✓ Une assurance responsabilité civile et rapatriement
- ✓ Une couverture sociale avec assurance vieillesse (retraite)
- ✓ Un appui social et professionnel au retour
- ✓ Sous condition, une prime d'insertion professionnelle
- ✓ Une indemnité de réinstallation après 24 mois de mission

■ **Les critères de recrutement**

► **Etre âgé de plus de 18 ans, souvent 21 ans minimum.** Sachez que la majorité des volontaires a entre 25 et 35 ans.

► **Avoir de réelles qualifications et/ou compétences** professionnelles, une capacité d'adaptation, un esprit d'engagement, le désir de rencontrer d'autres cultures.

**Pour en savoir plus, le CLONG-Volontariat**

Le Comité de Liaison des ONG de Volontariat (CLONG-Volontariat) ne recrute pas directement mais propose via son site :

- des informations détaillées sur le VSI et les autres formes d'engagement,
- la liste de l'ensemble des associations agréées.

**Contact**

- -> [www.clong-volontariat.org](http://www.clong-volontariat.org)
- -> [www.france-volontaires.org](http://www.france-volontaires.org) / Missions à pourvoir

**A savoir !**

Pour les **associations non agréées**, souhaitant envoyer des volontaires en mission dans le cadre du VSI, il existe la possibilité de recourir au **portage**. Il s'agit d'un accord passé entre une association non agréée et une association agréée : consulter la rubrique « Envoyer des volontaires » sur le site du CLONG Volontariat.

■ **L'aide du Conseil régional au volontariat de solidarité internationale**

Pour les jeunes âgés de 18 à 30 ans, résidant en Bretagne, participant pendant plus de 6 mois à un projet de développement porté par une association agréée par l'Etat pour l'envoi de VSI.

Montant : 150 € par mois plafonné à 1 800 €. Elle est versée à l'association agréée qui fait partir le jeune.

**Contact**

- Conseil régional de Bretagne
- Direction des affaires européennes et internationales – DAEI
- 283 avenue du Général-Patton - CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7
- 02 99 27 96 18
- > [maryline.lecomte@bretagne.bzh](mailto:maryline.lecomte@bretagne.bzh)
- > [www.bretagne.bzh/jcms/l\\_19203/aide-regionale-au-volontariat-de-solidarite-internationale](http://www.bretagne.bzh/jcms/l_19203/aide-regionale-au-volontariat-de-solidarite-internationale)

## 5 - Le volontariat international en entreprise (VIE) ou en administration (VIA)

Partir à l'étranger pour une mission professionnelle dans une entreprise française (VIE) ou un organisme public (VIA).

■ **Les conditions**

► Avoir entre 18 et 28 ans, être français ou ressortissant de l'Espace Economique Européen (Union européenne, Norvège, Lichtenstein et Islande).

■ **Missions et modalités**

Missions de 6 à 24 mois, à temps plein. Pour connaître toutes les modalités, consulter les offres, vous inscrire et déposer votre CV, un seul site : [www.civiweb.com](http://www.civiweb.com)

► **VIE** : missions au sein d'entreprises françaises implantées ou cherchant à se développer à l'étranger.

✓ **Rechercher un VIE** : postulez aux offres diffusées sur le site ou trouvez vous-même votre mission, en démarchant les entreprises. Argumentaire sur [www.civiweb.com](http://www.civiweb.com) pour présenter aux entreprises les avantages financiers et démarches pour mettre en place un VIE.

► **VIA** : missions au sein d'ambassades et consulats de France (services culturels, scientifiques), alliances françaises, centres culturels, laboratoires, universités, bureaux Business France, services économiques.

✓ **Rechercher un VIA** : sauf exception (volontariat dans des organismes parapublics), il n'y a pas de candidature spontanée. Postulez aux offres proposées sur le site. Il faut savoir que les propositions sont peu nombreuses.

■ **Statut et financement**

► **Statut public** : le volontaire international est placé sous la tutelle de l'Ambassade de France.

► **Le volontaire perçoit une indemnité mensuelle**, couverture sociale incluse, sans distinction de niveau d'études. Cette indemnité varie de 1400 € à 4100 € nets par mois selon le pays d'affectation.

■ **Côté entreprises**

► **Elles doivent déposer une demande d'agrément** auprès de Business France, qui les accompagne dans leurs démarches et assure la gestion administrative et juridique du V.I.E. Le statut public du V.I.E exonère les entreprises de toutes charges sociales en France.

► **La Région aide les entreprises bretonnes** souhaitant développer leurs activités à l'étranger à recruter un V.I.E. en finançant 30 % des indemnités versées par l'employeur (hors frais de gestion Business France) et ce, jusqu'à 18 mois de mission. Son attribution n'est pas automatique. Il existe une formule de V.I.E à temps partagé par plusieurs PME, affecté dans une zone couvrant jusqu'à 8 pays.

**Contact**

- **Candidat**
- > [www.civiweb.com](http://www.civiweb.com)
- **Entreprise**
- ✓ Business France - Délégation régionale Bretagne
- Géraldine AUPÉE : [geraldine.aupee@businessfrance.fr](mailto:geraldine.aupee@businessfrance.fr)
- ✓ Conseil Régional de Bretagne (contact entreprises)
- Service des projets d'entreprises – 283 avenue Patton – CS 21101-35 711 Rennes cedex 7
- 02 99 12 12 56
- > [projets.entreprises@bretagne.bzh](mailto:projets.entreprises@bretagne.bzh)
- > [www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

## 6 - Le service civique

Le Service Civique est un dispositif national qui permet de s'engager, de façon volontaire et pour une période déterminée, au service d'une mission d'intérêt général, en France ou à l'étranger.

Si la majorité des missions se déroulent en France, certaines associations en proposent à l'international, en lien avec des partenaires à l'étranger.

■ **Les conditions générales sont les mêmes que pour un volontariat en France**

► Il faut avoir **entre 16 et 25 ans** (élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap) et posséder la nationalité française, celle d'un état membre de l'Union européenne ou de l'espace économique



européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an. **Pas de conditions de diplôme.**

► Le volontaire a un **statut spécifique**, il n'est pas bénévole, ni salarié.

► **Les missions durent 6 à 12 mois**, au moins 24h par semaine. Elles se font dans des associations, des collectivités ou des établissements publics qui ont demandé un agrément. **Plusieurs thématiques** : culture, environnement, éducation, santé, solidarité, sports...

► **Indemnité mensuelle versée au volontaire par l'Etat** (470,14 euros net par mois pour une mission en France), possibilité de bénéficier d'une **bourse** en complément, **sous condition de ressources** (106,94 € pour une mission en France).

► Prise en charge des **frais de nourriture et de transport** par la structure d'accueil (106,94 € sous forme de titre repas, accès à la cantine, remboursements de frais...).

► **Protection sociale** intégrale. Cotisation pour la retraite, mais pas pour l'assurance chômage

► **Préparation et accompagnement** du volontaire dans la réalisation de la mission (tuteur), appui à la réflexion sur son projet d'avenir.

► **Formation** : PSC1, formation civique et citoyenne.

### ■ Il y a quelques particularités

• -> [www.service-civique.gouv.fr/page/missions-a-l-international](http://www.service-civique.gouv.fr/page/missions-a-l-international)

► Pour envoyer un volontaire à l'étranger pendant plus de 3 mois, les organismes doivent établir une **convention avec le partenaire étranger**, et préciser les modalités de tutorat à distance. Ils ont l'obligation de souscrire pour le volontaire un **contrat d'assurance complémentaire** prévoyant le remboursement des soins, le rapatriement et la responsabilité civile.

► Certains peuvent offrir des avantages supplémentaires (prise en charge de l'hébergement, valorisation légère de l'indemnité etc.)

### A savoir

Le transport et l'hébergement à l'étranger ne sont pas pris en charge par l'Agence du Service Civique. Ces coûts peuvent être pris en charge par l'organisme agréé en France, l'organisme d'accueil à l'étranger, par le volontaire ou être partagés entre ces différents acteurs.

► A l'étranger, les volontaires ne sont pas soumis à l'ensemble des charges sociales qui s'appliquent en France et perçoivent donc une indemnité mensuelle nette de 510,24€.

► Une formation au départ et au retour est vivement conseillée.

### ■ Comment faire ?

► **Pour en savoir plus, voir les offres et postuler, il faut passer par le site de l'Agence du Service Civique**

• -> [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

Sélectionnez les annonces qui vous intéressent et candidatez directement auprès des organismes.

► **En dehors des offres de mission sur le site**

Si vous avez des contacts avec une association intéressée pour vous accueillir, informez-la des démarches à effectuer :

-> [www.service-civique.gouv.fr/organismes/](http://www.service-civique.gouv.fr/organismes/)

Elle doit déposer une demande d'agrément et peut prendre conseil auprès des relais locaux :

### COTES D'ARMOR

• **Direction Départementale de la Cohésion Sociale - DDCS 22**

Préfecture des Côtes d'Armor

1 place du Général-de-Gaulle – BP 2370

22023 Saint-Brieuc Cedex 1

02 96 62 83 72 (Hervé Le Deuff) ou 02 96 62 83 30 (Lysiane Postic.)

-> [herve.le-deuff@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:herve.le-deuff@cotes-darmor.gouv.fr)

-> [lysiane.postic@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:lysiane.postic@cotes-darmor.gouv.fr)

-> [www.cotes-darmor.pref.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr) / Politiques publiques / Cohésion sociale / Vie associative / Service civique

### FINISTERE

• **Direction Départementale de la Cohésion Sociale – DDCS 29**

Maison des Sports, 4 rue Turgot - Cité administrative de Ty Nay

CS 21019 – 29196 Quimper Cedex

02 98 10 24 11, Brigitte Lozac'h

-> [brigitte.lozac@finistere.gouv.fr](mailto:brigitte.lozac@finistere.gouv.fr)

-> [www.finistere.pref.gouv.fr](http://www.finistere.pref.gouv.fr) / Politiques publiques / Jeunesse, sport et vie associative / Politiques en faveur de la jeunesse / Service Civique

### ILLE-ET-VILAINE

• **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - DDCSPP 35**

Pôle Cohésion sociale - 15, avenue de Cucillé - CS 90 000

35919 Rennes Cedex 9

02 99 28 36 38 (Nicolas Parquic)

-> [nicolas.parquic@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:nicolas.parquic@ille-et-vilaine.gouv.fr)

-> [www.ille-et-vilaine.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr) / Politiques-publiques / Citoyenneté-Elections-Service-civique

### MORBIHAN

• **Direction Départementale de la Cohésion Sociale – DDCS 56**

32 bd de la Résistance – CS 62541

56019 Vannes Cedex

02 22 07 20 20 (Christian Le Moigne)

-> [christian.le-moigne@morbihan.gouv.fr](mailto:christian.le-moigne@morbihan.gouv.fr)

-> [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr) / Politiques publiques / Citoyenneté / Service civique

### BRETAGNE

• **Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale – DRJSCS Bretagne**

4 avenue du Bois-Labbé - CS 94323

35043 Rennes Cedex

02 90 09 13 71 (Géraldine Pierrot)

[drjscs35-service-civique@drjscs.gouv.fr](mailto:drjscs35-service-civique@drjscs.gouv.fr)

-> [www.bretagne.drjscs.gouv.fr](http://www.bretagne.drjscs.gouv.fr) / Jeunesse / Engagement des jeunes - Service civique

## 7 – Le corps européen de solidarité

C'est une nouvelle initiative de l'Union européenne qui vise à donner aux jeunes la possibilité de se porter volontaires ou de travailler dans le cadre de projets organisés dans leur pays ou à l'étranger et destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe.

### ■ Pour participer, s'inscrire sur le site

-> [https://europa.eu/youth/SOLIDARity\\_fr](https://europa.eu/youth/SOLIDARity_fr)

► Avoir entre 18 et 30 ans (inscription possible à partir de 17 ans, mais avoir plus de 18 ans pour pouvoir démarrer un projet)

► Les participants peuvent être sélectionnés pour prendre part à un projet (prévention de catastrophes naturelles, travaux de reconstruction, aide dans des centres de demandeurs d'asile ou assistance sociale auprès de populations dans le besoin...).

► Durée de deux à douze mois, dans les États membres de l'Union européenne.



## 8 – Les associations de solidarité internationale

Si vous souhaitez vous investir dans le domaine de la solidarité internationale, prenez connaissance des associations oeuvrant dans ce domaine et rencontrez-les afin de comprendre leur démarche. Proposer vos services pour des actions en France peut être une première étape pour préparer votre projet !

### ■ Les bases de données du réseau RITIMO

RITIMO est le réseau d'information et de documentation sur le développement durable et la solidarité internationale. Les relais bretons pourront vous renseigner sur les associations locales.

#### Contact

- Liste des centres bretons page 2.
- -> [www.ritimo.org](http://www.ritimo.org) / Annuaire

### ■ La plateforme ABCIS

C'est la plateforme des Acteurs Bretons de la Coopération Internationale et de la Solidarité.

► Information sur les acteurs et les actions de solidarité en Bretagne, les grands principes de la solidarité, le montage d'un projet, les différentes formes d'action...

#### Contact

- -> [www.bretagne-solidarite-internationale.org](http://www.bretagne-solidarite-internationale.org)

### ■ La CASI Bretagne

C'est la Coordination des Associations de Solidarité Internationale de Bretagne.

Collectif régional d'associations menant des actions de coopération pour le développement avec les pays du Sud et/ou des actions d'éducation aux enjeux Nord Sud en Bretagne.

- Mise en relation avec des personnes ressources pour accompagner des projets de solidarité internationale.
- Recensement des partenaires du Sud ou du Nord séjournant en Bretagne, invités par des associations bretonnes : manifestations auxquelles ils participent, les possibilités de rencontre.
- Recensement d'outils liés au montage et au financement de projets et organisation de formations.
- Déclinaison en Bretagne de temps forts nationaux, organisation d'événement, production documentaire.
- Relais dans le réseau des associations membres de demande de stage, d'emploi, de service civique, de bénévolat et de volontariat, dans le domaine de la coopération et la solidarité internationale.

#### Contact

- CASI Bretagne – Sonia Scolan (coordinatrice)  
50 cours de Chazelles  
56100 Lorient  
02 97 21 63 24  
-> [casi.breizh@orange.fr](mailto:casi.breizh@orange.fr)  
-> [www.casi-bretagne.org](http://www.casi-bretagne.org)

### ■ Les associations locales de solidarité internationale

- Contacter votre mairie ou le Point ou Bureau Information Jeunesse proche de chez vous.

### ■ Les antennes régionales des principales associations de solidarité internationale

Le recrutement de volontaires ou bénévoles à l'international se fait généralement au niveau national. Mais les antennes régionales peuvent être un premier contact. Vous trouverez leurs coordonnées sur les sites nationaux.

#### Contact

- Carnet d'adresse dans la fiche Actuel CIDJ "Le volontariat international".
- -> [www.coordinationsud.org/membres/liste-des-membres/](http://www.coordinationsud.org/membres/liste-des-membres/)

### ■ France volontaires

La plateforme des volontariats solidaires à l'international. Informations et offres de missions.

France volontaires a aussi développé des espaces volontariats dans le monde. Ce sont des centres de ressources, physiques et virtuels. Ils peuvent vous mettre en réseau.

#### Contact

- -> [www.france-volontaires.org](http://www.france-volontaires.org)
- -> [www.reseau-espaces-volontariats.org](http://www.reseau-espaces-volontariats.org)

## 9 – Mener indépendamment son projet

Seul ou en groupe, vous êtes nombreux à vouloir organiser vous-même un projet à l'étranger dans une perspective de solidarité internationale. Les conseils et outils ci-dessous pourront vous aider à le bâtir et le financer.

### Avant de vous lancer, quelques conseils

- Le désir de "voir du pays" n'est pas suffisant. Première étape, réfléchir à son projet : consultez la rubrique « S'engager » sur le site du réseau RITIMO.
- Il est important que votre projet se réalise dans une démarche de coopération et que vous puissiez justifier d'un partenariat local identifié. Des contacts en France seront également très utiles.
- Appuyez-vous sur les compétences des associations de solidarité internationale et des centres RITIMO : leur regard vous permettra de progresser dans votre démarche.
- Le réseau Information Jeunesse accompagne les jeunes dans leurs initiatives.

### Pistes de financement

- Les structures nationales (fondations, associations...) et les dispositifs nationaux des pouvoirs publics qui proposent bourses, concours et prix sont sélectifs.
- Si votre projet va dans le sens du développement local, les interlocuteurs de proximité seront les plus disposés à aider. N'hésitez pas à contacter les collectivités locales et territoriales (Conseils départementaux, mairies, communautés de communes, Pays...).
- Pour repérer les dispositifs de financement, appuyez-vous sur le réseau Information Jeunesse qui propose des conseils et liste les **aides financières aux initiatives jeunes en Bretagne** (fiche Actuel Bretagne).

#### Contact

- Centres RITIMO : voir p.2 pour les contacts en Bretagne
- > [www.ritimo.org](http://www.ritimo.org) / S'engager / Monter un projet de solidarité internationale
- Réseau Information Jeunesse
- > [www.ij-bretagne.com](http://www.ij-bretagne.com) / Notre réseau
- > <http://projets.murcitoyen.org> : le site régional dédié aux initiatives.
- > [www.projetsjeunesenfinistere.fr](http://www.projetsjeunesenfinistere.fr) : la plateforme numérique des jeunes porteurs de projets du Finistère.

## 10 – Les formations

Pour connaître les formations liées aux métiers de la solidarité internationale, consultez la fiche Actuel CIDJ "Les métiers de l'humanitaire" et son complément Actuel Bretagne.